



**LES RESULTATS**  
**de MASTER 1 de la session de MAI/JUIN 2017 du Cavej**  
**seront publiés à partir du jeudi 29 juin 2017 à 10 h**

- 1) Pour prendre connaissance des résultats
- 2) Etudiants admis en juin
- 3) Etudiants ajournés ou défaillants en juin
- 4) Consultation des copies d'examen

**1) Pour prendre connaissance des résultats :**

Les étudiants de toutes les universités devront se rendre sur le site internet

<http://ent.univ-paris1.fr>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».  
Plusieurs volets sont consultables : Etat Civil, Adresses, Historique de mes inscriptions à Paris 1, Calendrier des examens, **Notes et résultats**.

Adresse directe : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

**Il sera possible aux étudiants se présentant en personne et munis impérativement de leur carte d'étudiant, de retirer leur relevé de notes à la scolarité M1 du Cavej le jeudi 29 juin 2017 entre 10h30 et 12h30.**

**Un relevé de notes sera ensuite envoyé courant juillet à tous les étudiants qui se sont présentés à la 1<sup>ère</sup> session.**

Aucun duplicata ne sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies

## 2) Etudiants admis en juin

Les résultats seront adressés aux universités de rattachement respectives.  
Les **diplômes** seront à réclamer ultérieurement à ces universités de rattachement.

**Pour les étudiants rattachés à Paris 1 :** le diplôme de MAITRISE sera à retirer à partir de janvier 2018 selon les modalités suivantes :

### **Master 1 mention droit des affaires/droit privé/droit public**

Merci d'adresser votre demande, environ 6 mois après la publication des résultats, par courrier, accompagnée de la photocopie de vos relevés de notes, de la photocopie d'une pièce d'identité, d'une **enveloppe (format 21 x 29,7)** libellée à votre adresse, affranchie au **tarif recommandé en vigueur avec accusé de réception et d'un formulaire de recommandé déjà rempli à votre adresse.**

Le courrier est à adresser à :

**Université Paris 1 - CAVEJ - scolarité Master 1 - Service des diplômes - 17 rue Saint Hippolyte- 75013 Paris**

## 3) Etudiants ajournés ou défaillants

### **REGLEMENT DE L'EXAMEN :**

- Toute **note** égale ou supérieure à la moyenne est conservée pour la session de septembre
- Toute **unité** d'enseignement **validée** est conservée dans son ensemble pour la session de septembre.
- Tout **semestre validé** est conservé dans son ensemble pour la session de septembre

### **Attention :**

- **Les notes inférieures à la moyenne doivent être obligatoirement repassées en septembre (sauf si elles ont été validées par compensation dès juin dans une unité ou dans un semestre).**

### **Dates de la session de rattrapage**

Les dates des écrits figurent dans « actualités » sur le site internet e-cavej.org  
La date des jurys d'oraux pourront être consultées sur ce même site ultérieurement.

Il n'y aura pas d'envoi de convocations.

Pour les étudiants ajournés ou défaillants à la session de juin, rattachés à Paris 1, les réinscriptions administratives ne seront possible qu'après la proclamation des résultats de la session de rattrapage de septembre.

**4) CONSULTATION DES COPIES SUR PLACE – uniquement par l'étudiant en personne muni de sa carte d'étudiant (voir dates ci –dessous):**

Si vous souhaitez consulter votre copie, vous êtes priés de vous inscrire impérativement par mail à : [asarezza@univ-paris1.fr](mailto:asarezza@univ-paris1.fr) au plus tard 48h avant la date de la consultation en précisant vos noms (nom de jeune fille pour les femmes mariée, votre option de master et la matière

**DATES DE LA CONSULTATION DES COPIES DE LA SESSION DE  
MAI/JUIN 2017 :**

**Les salles seront affichées à la porte du secrétariat**

**FONCTION PUBLIQUE: MERCREDI 5 JUILLET A 10h**

**DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES: MERCREDI 5 JUILLET A 10H**

**CONTRATS ET MARCHES PUBLICS: MERCREDI 5 JUILLET A 10H**

**DROIT DU SERVICE PUBLIC : MERCREDI 5 JUILLET A 10H**

**DROIT JUDICIAIRE PRIVE: MARDI 4 JUILLET A 14h**

**DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE: MERCREDI 5 JUILLET A 10H**

**DROIT BANCAIRE: JEUDI 6 JUILLET A 11H**

**DROIT FISCAL: JEUDI 6 JUILLET A 11H**

**DROIT INTERNATIONAL PRIVE II: JEUDI 6 JUILLET A 11H**

**DROIT DES SURETES : MERCREDI 12 JUILLET A 14H**